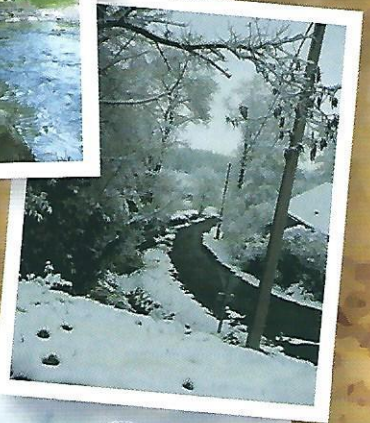
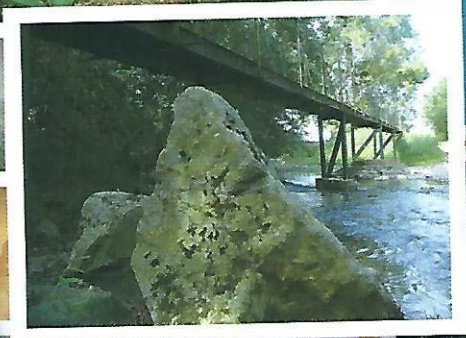


Artigueloutan

Bulletin municipal - Janvier 2018
www.artigueloutan.fr

N°20



*Bonne et belle année
Bona Annada
2018*



Divers

Sommaire

- Page 2 - Etat civil - Mot du maire - Divers
Page 3 - Vie communale - Ecole - Cimetière
Page 4 - Vie communale - PPRI - Informations locales
Page 5 - Vie communale - Projet - Agence postale
Page 6 - Environnement - Méthanisation
Page 7 - Environnement - Transitions énergétiques
Page 8 - Communauté d'agglomération - GEMAPI - PLUI - Divers
Page 9 - Retour sur images - Vie locale - La Passem
Page 10 - Retour sur images - Vie locale - Téléthon
Page 11 - Numéros utiles - Infos pratiques
Page 12 - Agenda - Premier semestre 2018

Etat civil

Naissances :

Emily Mauries, le 7 juillet
Ninon Rigard, le 24 juillet
Clara Poumes, le 8 août
Zoé Cambon, le 30 octobre
Azilis Petit, le 25 novembre

Mariages :

Fabien Lopez et Davina Lanne-Petit, le 15 juillet
Ravy Chea et Lise Dang, le 28 août
Vincent Semmau et Aurélie Couradette, le 30 septembre

Décès :

Pierre Courreges, le 4 novembre
Patricia Capdeville, le 1 décembre
Marguerite Bastanes-Hort, le 9 décembre
Paul Fourcade, le 23 décembre

Les réunions du Conseil

5 juillet, 13 juillet, 6 septembre, 27 septembre,
18 octobre, 15 novembre, 13 décembre

Règlementation et Savoir vivre dans notre commune

Nous rappelons avec insistance qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens surtout dans une commune qui voit de nombreux troupeaux de bœufs, agneaux paître dans les champs, victimes désignées de nos fidèles compagnons. Bien au-delà de la perte financière, les propriétaires déplorent le véritable carnage auquel leur troupeau est exposé.
Soyez vigilant !



La célébration de "Halloween", fête anglo-saxonne, est un moment apprécié par nos enfants et nos adolescents et ceux qui ouvrent complaisamment leurs portes pour offrir bonbons, gâteaux sont partie prenante de ces moments festifs. Malheureusement, cette année, quelques dérapages se sont produits, notamment, des dégradations dans une propriété privée. Ces actes ont profondément déçu les hôtes de nos jeunes "festayres". Nous déplorons ces comportements qui disqualifient l'ensemble des participants.

Direction de la publication : Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan - 64420
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs
Tirage : 480 exemplaires - Imprimé dans le respect des normes environnementales



Le mot du Maire

Une nouvelle année débute et avec elle ces joyeux moments où chacun d'entre nous prend le temps d'exprimer, à sa famille, à ses amis, à ses voisins, ses meilleurs vœux pour les douze mois à venir.

Ce sont des instants précieux où nous sommes tous à égalité, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, les malades et les bien-portants, au même niveau d'incertitude et d'espoir devant l'avenir.

Mais si nous ne savons pas ce qu'il adviendra, nous savons bien ce qu'il faudra faire en 2018 dans notre commune et au sein de la Communauté d'agglomération.

Après quatre années d'instruction, la révision de notre PPRI sera clôturée par un arrêté préfectoral.

A l'évidence, ce nouveau document est moins contestable que le précédent parce que fondé sur l'observation de la crue de janvier 2014.

Néanmoins, l'extrapolation de ces observations permettant de simuler une crue centennale, c'est-à-dire bien plus grave et plus rare, conduit à classer en zone inondable d'aléa faible tout notre bourg.

En conséquence, de nombreux terrains aujourd'hui non urbanisés, de nombreuses propriétés bâties, ne pourront pas être valorisés. Il y a des nuances à apporter dans ce nouveau PPRI, il ne faut pas confondre la rivière l'Ousse avec le Gave de Pau.

Le risque d'inondation ne doit pas être sous-estimé mais il faut considérer aussi que nous avons les moyens de nous protéger, de nous y adapter.

En 2018, également, l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va se préciser et, j'espère, revenir davantage vers les citoyens ; aujourd'hui, en effet, c'est principalement l'affaire des élus et des techniciens de l'agglomération.

La complexité d'un tel document à l'échelle de nos 31 communes est réelle malgré le maquis des lois et règlements qui encadrent nos ambitions et tendent à rationaliser, voire rationner notre développement.

La tendance n'est pas à l'extension des surfaces constructibles mais à leur réduction stricte et c'est bien plus difficile à mettre en œuvre. J'ai l'espoir qu'à Artigueloutan, comme ailleurs, nous saurons faire les bons choix dans l'intérêt de toute la collectivité, pour demeurer une commune et une agglomération, belles, attractives, à nos yeux et aux yeux des autres.

Une initiative réjouissante va nous donner une nouvelle occasion de nous retrouver en 2018 : l'organisation d'une course relais à travers tout le Béarn dont l'objectif est de sensibiliser les habitants à la transmission de la langue béarnaise.

De nombreux autres rendez-vous festifs nous attendent auparavant, organisés par les associations communales dont l'engagement au bénéfice de la commune mérite notre reconnaissance.

L'année 2017 s'est achevée dans le chagrin pour de nombreuses familles d'Artigueloutan, que 2018 soit une année douce pour elles, qui sont dans la peine.

A vous tous, avec le Conseil municipal, je souhaite une très bonne et très belle année 2018.

Michèle Laban-Winograd

Ecole - Rythmes scolaires - Cimetière

Ecole



les travaux réalisés durant les vacances scolaires d'été ont permis d'aménager une sixième classe et de mettre aux normes d'accessibilité la cour de l'école.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 35 375 € TTC (goudronnage de la cour, rénovation classe, bureaux d'étude, fournitures diverses) ; nous avons obtenu des subventions de la part de la Communauté d'agglomération, du Conseil départemental ainsi que la réserve parlementaire de la sénatrice Frédérique Espagnac soit 60% de participations.



Le demi poste d'enseignant a malheureusement été supprimé en raison d'un effectif en baisse ; néanmoins la classe rénovée est occupée dans le cadre des enseignements « décroissés ».

Rythmes scolaires



Le Conseil d'école a proposé d'étudier le retour à la semaine des quatre jours. Une enquête est lancée auprès des parents d'élèves afin de prendre une décision au prochain Conseil d'école du mois de février.

Aménagement du Cimetière



Devant la limitation d'une extension du cimetière dans le pré communal voisin, en raison du risque d'inondation, la municipalité a pris la décision de revoir les durées des concessions en ne proposant plus de concessions perpétuelles.

De plus, dans le cadre de travaux de réaménagement, nous avons l'intention de proposer la construction d'un colombarium, de prévoir des « cave-urnes » ainsi qu'un jardin du souvenir.

Nous procéderons également à la reprise des concessions qui sont en état d'abandon.



Exemple d'un anénagement possible

Dorénavant, la durée maximale des concessions sera de 30 ou 50 ans, d'une superficie de 3 ou 6 m²

Tarifs des concessions au cimetière

3 m ² - 30 ans ;	180,00 €
6 m ² - 30 ans ;	360,00 €
3 m ² - 50 ans ;	240,00 €
6 m ² - 50 ans ;	480,00 €

Notre cimetière communal est situé au coeur du centre bourg et nous tenons à conserver cet emplacement le plus longtemps possible. Pour nombre d'entre nous, c'est un lieu de souvenir, de recueillement, d'hommage à des êtres chers disparus.

C'est aussi un lieu agréable à regarder en toutes saisons car il est entretenu et fleuri par les familles.

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme communal :

Le dossier de modification est mis à la disposition du public du 18 janvier au 19 février 2018, à la mairie : les habitants sont invités à venir le consulter et émettre leurs observations et demander toutes les informations nécessaires à la mairie d'Artigueloutan.

Vie communale

Informations locales

Qualité de l'eau



En début d'année 2017, la qualité de l'eau distribuée a été mise en doute.

Le syndicat gestionnaire de la distribution de l'eau potable avait informé les communes et leurs habitants des moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes.

Dans l'attente, nous avons décidé d'installer un système de filtration à la cantine afin d'offrir aux enfants de l'école une eau saine et sans danger pour leur santé.

Après des travaux d'un montant de 1,3 millions d'euros, le syndicat est en mesure d'alimenter notre secteur grâce aux forages de Baudreix qui remplacent les forages de Bordes.

L'eau distribuée aujourd'hui est à 100% conforme à la réglementation

Secrétariat de mairie



Après 29 ans de carrière à la mairie d'Artigueloutan, Mme Michèle Naffréchoux va nous quitter pour son départ à la retraite, le 1^{er} avril 2018.

En conséquence, depuis le 7 décembre, nous avons embauché définitivement Mme Caroline Lambion après deux années de formation.

Durant les mois de janvier, février et mars, Mme Naffréchoux travaillera à temps partiel, soit le mardi et le jeudi. Nous prévoyons d'organiser une réception à l'occasion de son départ le vendredi 30 mars à 19h.



A partir du mois de janvier 2018, les horaires du secrétariat seront légèrement modifiés :

- le lundi et le mardi : 8h30 -12h00 et 16h30 -18h00
- le mercredi : 8h30 -12h00
- le jeudi : 8h30 -12h00 et 16h30 -18h30
- le vendredi : 8h30 -12h00 et 13h30 -17h00



Téléthon 8 et 9 décembre 2017

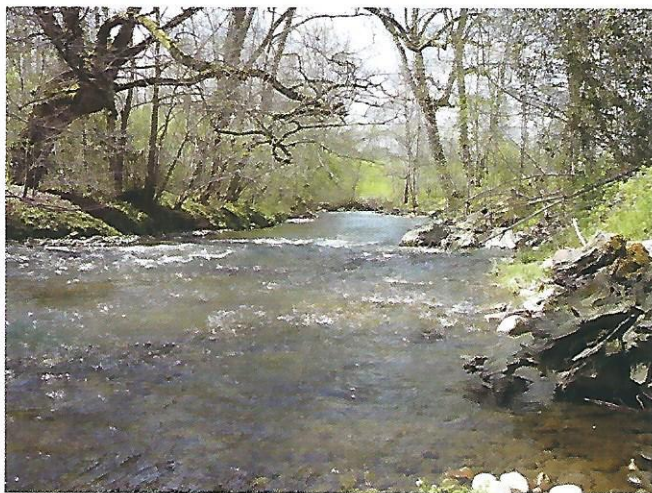
Les différentes solidarités communales ont porté leurs fruits. Grâce à votre mobilisation, le bénéfice de la journée du 9 décembre sur Artigueloutan commune centralisatrice, toutes activités confondues est de 3301,77 euros.

Au total pour les 7 communes, 7909,77 euros ont été reversés à l'AFM somme identique à l'an passé.



Merci à toutes et à tous.
Rendez-vous l'année prochaine sur la commune de Sendets.

Plan de Prévention des Risques d'Inondations



La procédure de révision s'achèvera au cours du premier semestre 2018.

Après la réunion publique de présentation du 19 septembre 2017, le document a été légèrement modifié par les services de l'Etat.

La zone inondable le long du ruisseau « le Briban » au Hameau a été considérablement réduite. Les autres observations émises par la commune et les particuliers dans d'autres secteurs n'ont pas été prises en compte.

Nous invitons toutes les personnes concernées à se manifester lors de l'enquête publique, dernière étape avant l'arrêt définitif du PPRI par le Préfet.

Vous serez informés des dates de l'enquête publique par voie de presse ainsi qu'en consultant le site de la commune.



Soutien au projet de création d'un bar-brasserie

Le projet de création de cette activité par une habitante de la commune, Melle Burosse, connaît des difficultés liées au refus des banques de consentir à un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement, d'un montant de 63 000 € TTC.

La commune soutient ce projet depuis deux ans et accompagné Melle Burosse dans ses démarches, nous avons pu mesurer ses efforts et sa motivation.

Nous avons également la volonté de valoriser la licence IV que nous avons acquise en 2010 dans l'objectif de relancer une activité commerciale.

Un bar brasserie dans un village, c'est un lieu de convivialité, de rencontre, d'animation qui renforce son attractivité.

Forts de cette détermination, le Conseil municipal s'est engagé plus concrètement pour la réalisation de ce projet :

- La commune prendra en charge les travaux d'aménagement du local, des subventions seront demandées.
- Après négociations avec la Béarnaise Habitat, propriétaire du local, nous conviendrons d'une location par la commune puis nous étudierons les modalités d'un bail commercial avec Melle Burosse, le montant du loyer inclura un remboursement des coûts d'aménagement.

Ce montage repose sur une confiance réciproque entre la commune, la Béarnaise Habitat et la future exploitante.

Nous croyons à l'utilité d'un tel commerce et à sa réussite

D'autres communes se sont engagées dans de telles opérations et ont réussi, le bar restaurant « La Castine », à Saint Castin, en est un exemple.



Agence Postale communale

Avec quelque retard, les travaux d'aménagement de notre nouvelle agence postale sont achevés et nous ouvrirons nos nouveaux locaux à la fin du mois de janvier 2018.

Les horaires d'ouverture seront amplifiés avec une demi-heure supplémentaire, soit de 8h00 à 11h30.

Cet aménagement d'un coût de 20 000€ TTC, aidé par La Poste à hauteur de 12 000€ représente un effort notable en vue de renforcer les services déjà présents à la Résidence du Stade.

Remerciements

l'association HATI (Handicap Indonésie) remercie tous les habitants d'Artigueloutan pour la collecte des bouchons qui ont permis à l'association d'atteindre sa première tonne et percevoir 200 euros.



Transitions énergétiques

Questions ? Réponses

METHAGRI Pau Est

Le projet de construction d'une unité de méthanisation à Artigueloutan, étudié depuis 2012, connaît de nouvelles avancées avec le lancement de la deuxième phase d'étude qui doit conduire à la réalisation du projet. La Communauté d'agglomération a apporté son soutien au financement de cette étape par une subvention de 15 000€, soit 10% du coût de cette deuxième étude.

Une première réunion publique en octobre 2016 organisée à l'intention de toute la commune, avait permis de présenter les conclusions favorables de l'étude de faisabilité.

Le 14 décembre 2017, l'association a organisé une réunion d'information à l'intention des habitants les plus proches du lieu d'implantation.

Une présentation complète du projet a été exposée aux participants :



Les participants ont pu exprimer leurs craintes légitimes, auxquelles les agriculteurs et le cabinet chargé de l'étude ont répondu du mieux possible. Une visite d'un site de même importance sera organisée afin de permettre à chacun de constater l'impact d'un tel projet.

Qui sont les porteurs du projet ?

La SAS METHAGRI PAU-EST est composée de 10 exploitations agricoles, de CAM Energie Services, filiale du Crédit Agricole et du Domaine de Sers.

Pourquoi une unité de méthanisation ?

La volonté des porteurs de projets est de réduire les nuisances olfactives pendant le stockage et les périodes d'épandage, réduire les coûts liés à l'épandage, diversifier l'activité agricole, substituer une partie des engrais minéraux par des engrais organiques, valoriser le potentiel énergétique des substrats agricoles (lisiers, fumiers, cultures dérobées, issues de céréales), ajuster très méthodiquement les techniques culturales dans le respect de l'environnement, sans aggraver les sols et les cultures afin de répondre aux contraintes de la zone vulnérable.

Quelle est la nature du gisement ?

Le gisement est uniquement constitué d'effluents d'élevage et de déchets végétaux, il n'y aura pas d'incorporation de boues d'épuration ou de bio déchets.

La coopérative Lur Berri apportera des déchets de céréales, la Communauté d'agglomération apportera des déchets de tonte. La provenance du gisement est maîtrisée en totalité, ce qui garantit le bon fonctionnement de l'unité.

Quel sera l'impact sur le trafic routier ?

Du fait du transport des fumiers du Domaine de SERS, il y aura une augmentation du trafic sur la route d'Andoins de l'ordre de cinq passages quotidiens. Les lisiers en provenance de Nousty seront transportés par canalisation souterraine ce qui, en revanche, réduira les nuisances.

Quels sont les risques technologiques liés à l'exploitation d'une unité de méthanisation ?

Le risque zéro, comme dans toute activité, n'existe pas. Néanmoins, grâce aux études d'impact qui seront menées cette année, tous les dangers potentiels seront étudiés et mesurés.

Quelles nuisances olfactives supplémentaires les riverains peuvent-ils craindre ?

Les nuisances ne peuvent qu'être réduites considérablement : les matières seront stockées sur le site dans des bâtiments spécialement conçus à cet effet ; le digestat, résidu de la méthanisation est inodore, en conséquence, les nuisances liées à l'épandage vont disparaître.

Quelle est la destination de l'énergie produite ?

Le bio gaz, issu de la méthanisation sera injecté dans le réseau GRDF et alimentera les foyers raccordés.

Quel est le calendrier de réalisation ?

- Avril 2018 : Dépôt du dossier ICPE (Autorisations, avec Enquête publique)
- Octobre 2018 : Enquête publique (1 mois)
- Décembre 2018 : Passage au CODERST
- Janvier 2019 : Obtention de l'arrêté préfectoral
- Mai 2019 : Financement du projet
- Juin 2019 : Début des travaux
- Juin 2020 : Fin des travaux et mise en service

Quelle plus-value pour la commune, pour ses habitants ?

Au-delà de considérations économiques propres aux agriculteurs, ce projet améliorera et préservera notre cadre et notre qualité de vie.

Moins de gêne subie lors des épandages, moins de mauvaises odeurs dans la commune. Il s'agit d'un projet environnemental qui permettra de transformer les effluents d'élevage en énergie renouvelable et ainsi contribuer à la substitution des énergies fossiles.

Il s'agit d'un projet économique local qui permettra de pérenniser les exploitations agricoles, de créer une filière économique territoriale créatrice d'emplois pérennes et non délocalisables.

La commune s'engage pour la transition énergétique et l'environnement

Notre village en vert



Une rencontre le 4 octobre et une promenade dans la commune le 18 novembre par un groupe d'élus et d'habitants motivés ont permis de croiser nos regards sur notre environnement de proximité et faire émerger des idées d'embellissement, d'amélioration de notre cadre de vie.

- **Résidence du Stade :**

Plantations dans l'espace arrière des logements, fleurissement devant les commerces

- **Rue du 8 mai 1945/ Rue du Ruisseau :**

De nouvelles plantations à prévoir

- **Fleurir les pas de portes :**

Devant les fermes, il y a des bancs, des marches où, autrefois, nos anciens s'asseyaient pour causer avec ceux qui passaient, avec leurs voisins (il n'y avait pas la télévision...)

- **Aménagement du pré communal :**

A partir des propositions du cabinet d'étude, nous pourrions réaliser nous-mêmes certaines plantations Etc...

Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques

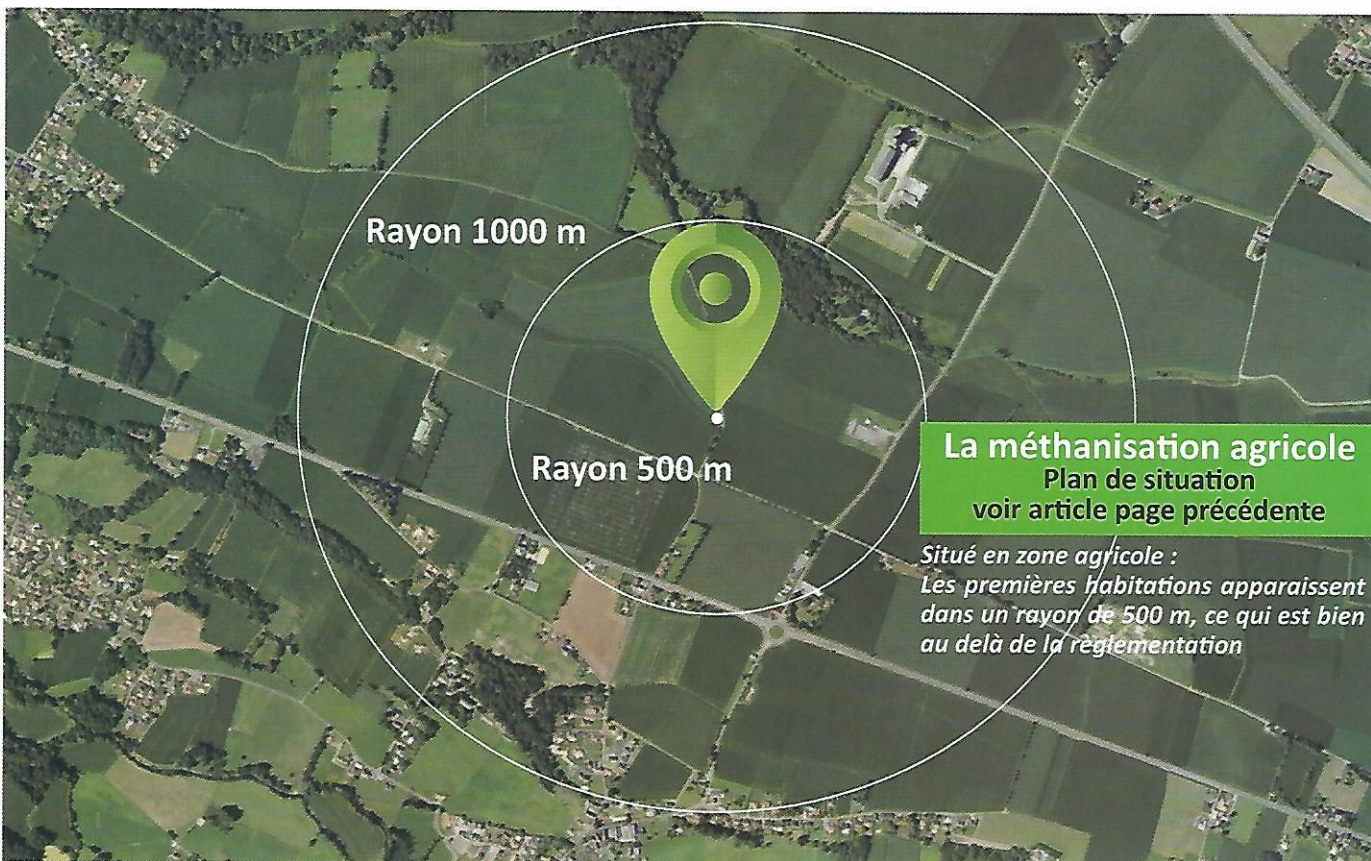


La commune a décidé de s'associer au déploiement de bornes de recharges mis en œuvre par le SDEPA dans notre département.

Cette borne sera installée sur le parking du stade en début d'année 2018.

Pour bénéficier du service, vous trouverez les informations nécessaires sur : www.MObiVE.fr

La participation de la commune à cet équipement sera de 1 200 €.



Communauté d'agglo

GEMAPI - SERVICES - PLUI

GEMAPI :

Une nouvelle compétence pour la communauté d'agglomération



Les lois MAPTAM et NOTRE ont attribué aux intercommunalités une compétence obligatoire et exclusive relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Cette réforme, qui entre en vigueur en 2018, concentre à l'échelle intercommunale des compétences aujourd'hui morcelées.

Il sera désormais possible de concilier plusieurs problématiques :

une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme, la gestion des ouvrages de protection, l'entretien des berges et une gestion améliorée des milieux aquatiques, notamment pour assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues.

L'année 2018 verra ainsi disparaître les nombreux syndicats de rivières qui exercent actuellement cette compétence, en ce qui nous concerne, le Syndicat hydraulique de l'Ousse.



L'exercice de cette compétence engendrera un besoin de financement que le budget actuel de l'agglomération ne pourra satisfaire ; en conséquence, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer une nouvelle taxe additionnelle à compter de 2018.

Cette taxe GEMAPI sera due par les contribuables locaux, ménages et entreprises.

Elle sera calculée en fonction des besoins et ne pourra excéder le seuil de 40 euros par foyer.

Pour 2018, l'évaluation des charges GEMAPI d'un montant de 1 millions d'euros conduirait à une contribution supplémentaire de 7 à 11 euros par foyer fiscal.

Nous avons à cœur de croire que cette nouvelle compétence, transférée aux communautés et adossée à un impôt supplémentaire, sera exercée de manière cohérente et surtout efficace.

La Maison de l'Habitat

A votre service !

Vous souhaitez rénover votre logement ? Ou tout simplement réduire votre consommation d'énergie ?

Rendez-vous à la Maison de l'Habitat pour bénéficier de conseils techniques gratuits et d'aides financières !

Propriétaire occupant ou bailleur, la Maison de l'Habitat vous accompagne dans votre projet.

Sous certaines conditions, des aides sont mobilisables et peuvent permettre de financer une partie de votre projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage, VMC, etc.) ou d'adaptation de votre logement au vieillissement et au handicap.

Vous n'avez pas prévu de travaux pour le moment ? Vous êtes locataire ? La Maison de l'Habitat vous accompagne aussi afin de réduire votre consommation énergétique tout en maintenant votre confort.

+ d'infos !

Maison de l'Habitat

18 rue des Cordeliers - 64000 Pau

Tél. : 05.59.82.58.60 - maison.habitat@agglo-pau.fr

La Maison de l'Habitat est un service public de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Elle propose un conseil neutre et gratuit.

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

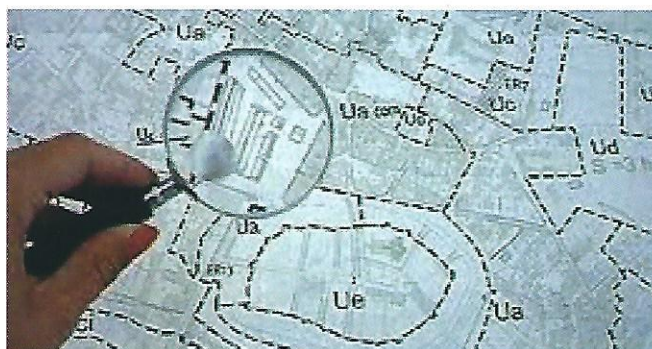


Les réflexions menées tout au long de l'année entre les élus, les techniciens de l'agglomération, l'agence d'urbanisme et divers intervenants extérieurs appelés à donner des conférences, ont été intenses et ont abouti à un document de synthèse, prélude à des études plus opérationnelles.

En 2018, nous devons travailler à une traduction concrète des orientations retenues.

L'exercice n'est pas facile et donner du sens, donner à comprendre reste le défi majeur à venir.

Les principaux documents relatifs au PLUI sont disponibles sur le site internet de l'agglomération et vous pouvez, bien évidemment, vous renseigner à la mairie auprès de Mme le Maire.



Retour sur images

Vie locale

Transhumance 2017
Le patou gardien du
troupeau de Stéphane et
Txomin

Départ vers Sendets



Le 19 septembre - Réunion publique de présentation par les services de l'état du futur PPRI de la commune



Un cédez
le passage
presque
respecté



L'équipe enseignante pour cette rentrée 2017/18



Malgré la pluie de nombreuses personnes étaient présentes pour les cérémonies du 11 novembre pour commémorer nos morts de 1917

La Passem à Artigueloutan

LIGAMS est une association née en novembre 2016 dans le but de créer du lien entre tous les acteurs du Béarn et du Bas Adour qui œuvrent pour la lenga nosta, notre langue.

Ligams veut aider à créer ce lien en organisant un évènement d'envergure qui permette de rendre visible l'objectif commun : Faire vivre la Lenga Nosta. Ce sera une course relais à travers tout notre territoire.

Nous avons nommé cette course LA PASSEM !

- passons, courons à travers le territoire où la lenga nosta est parlée, passons le témoin, transmettons la langue Au Pays Basque voisin, la Korrika existe depuis 40 ans, des centaines de milliers de personnes y participent.

LA PASSEM ! : mode d'emploi

La première édition aura lieu à la fin du mois de mai 2018, du vendredi 25 à 14h au dimanche 27 même heure, parcourra le département dans sa partie gasconne et béarnaise, pendant 3 jours et 2 nuits sans interruption, de Bidache à Pau, **en passant par Artigueloutan.**

Durant la course, un témoin symbolisant la "Lenga Nosta" est transmis de main en main à chaque kilomètre. Il contient un message tenu secret jusqu'à l'arrivée.

LA PASSEM ! : évènement solidaire, sportif, culturel, populaire, festif, engagé... On peut y courir en famille, entre amis, déguisé, en musique, suivre la course à pieds ou en rollers, en poussette ou à vélo... créer de l'animation ou profiter des festivités locales... organisés tout au long de la course.

Comment soutenir, financer et participer :

- En achetant des kilomètres, le principe : les porteurs de témoin représentent l'entreprise, l'association, l'institution ou le groupe de personnes qui aura acheté un ou plusieurs kilomètres. Ce kilomètre coûte au minimum 100 euros.

- En courant : Toute personne peut participer librement à la course et soutenir LA PASSEM ! par l'acquisition d'un dossard en vente libre sur les différents lieux de son passage.

La commune d'Artigueloutan va s'associer à cet évènement : les coureurs de la PASSEM seront dans notre commune, où trois passages de relais sont prévus, le samedi 26 mai aux alentours de 20H30.

Avec l'appui des associations communales, nous souhaitons organiser une journée festive autour de LA PASSEM. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider, aider l'association LIGAMS à réussir cette course symbolique.

Plus d'infos : www.artigueloutan.fr - ligamsligams@gmail.com

Retour sur images

Vie locale

Téléthon 8 et 9 décembre 2017
Commune centralisatrice
Artigueloutan se mobilise...

un grand
Merci
à tous



La veille - Préparation de la garbure dans la bonne humeur et la rigolade



70 marcheurs venus des sept communes participantes un bref ravitaillement avant de repartir pour terminer une boucle de 10 kms sur nos chemins communaux



Démonstration Zumba



Nos artistes exposent leurs réalisations



L'association LIVIA a animé en musique et Zumba, l'après midi



Nos jeunes et moins jeunes se sont essayés au baddinton en projet pour une future activité du foyer rural

Plus de 120 personnes pour savourer une bonne garbure



Le Big Bang de Lée a animé de façon magistrale, l'apéritif et le repas



La chorale Artiguelout'en chœur et un intermède musical ont ponctué cette journée



Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Salles d'activités 05 59 81 87 89
e-mail : mairie-artigueloutan@laposte.net
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h00
mercredi : 08h30 -12h00
jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -17h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi

Tél. 05 59 14 64 38

Tri sélectif : le mardi après-midi

- 1 semaine sur 2 à partir du 9 janvier

Déchets verts* : le mardi matin,

**sauf en période hivernal : une fois par mois*

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00

- le dimanche de 9h00 à 12h00

Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00

- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00

- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83

Portage des repas : 06 04 49 62 89

CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gériatrique) - Tél. 05 59 27 83 70

Association de soutien à la personne âgée dépendante (SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54

MSA et Régime général / Sécurité Sociale

Centre multi-services Maison de la solidarité à Nay

Tél. 05 59 61 04 83

Emploi - Insertion

- Mission locale à Pau, complexe de la République

Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17

Assainissement - CDAPP - Tél. 05 59 80 82 52

Electricité - EDF - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64

France Télécom - 1013

Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43

SAMU - 15 - POMPIERS - 18

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné

Capitaine de soirée - Transports de bagages non

accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence Michon - Thibaut Jourdanet

Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélodie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 09 83 48 28 72

Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34

Parents d'élèves : Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30

Timbres, courrier, colis, opérations financières...

Tél. 05 59 81 74 89

Tennis Club d'Artigueloutan

Laurent Ropert - Tél. 06 81 54 25 99 (Président)

Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Malik Hadjeres - Tél. 06 69 69 03 09

Robin Augustyn - Tél. 07 87 18 09 70

ACCA

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22

Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89

Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58

Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73

Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03

Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82

Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Président : Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Basket loisirs - Olivier Irigaray - Tél. 06 31 81 75 67

Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61

Gym du dos - Odile Potiron - Tél. 05 59 81 87 88

Gymnastique tonique - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58

Dessin enfants - Marie-Christine Galouye - Tél. 06 74 60 67 78

Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72

Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87

Patchwork - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58

Espagnol - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Autres activités et associations

Béarnais - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 59 81 82 98

TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51

Méthagri Pau-Est - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Zumba - Association LIVIA - Amélie De Oliveira

Tél. 06 95 69 11 11

AMAP

Hélène Augustyn - Tél. 05 59 77 32 06

Agenda des animations

1^{er} semestre 2018

Dimanche 28 janvier
Réception des nouveaux habitants
Repas des Aînés

A partir de 11h30, Salle Grande Ourse

Samedi 3 février
Carnaval de l'école

A l'école et dans les rues du village

Samedi 3 février
Repas de la Chasse

A partir de 20h00, Salle Grande Ourse

Samedi 3 mars
Loto de l'école

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE)
A partir de 20h30, Salle Grande Ourse

Samedi 17 mars
Repas du Foot

Organisé par le FCVO, Football Club de la Vallée de l'Ousse
à partir de 20h00, Salle Grande Ourse

Dimanche 25 mars
Vide Poussettes

Organisé par l'association "Les Tchoupinous"
de 9h00 à 18h00, Salle des sports

Samedi 28 avril
Repas de l'école

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE)
A partir de 20h00, Salle Grande Ourse

Samedi 19 mai
Spectacle de fin d'année - Zumba

Avec l'association LIVIA
Salle des sports

Samedi 2 et dimanche 3 juin
Exposition peinture du Foyer rural

Salle Grande Ourse

Vendredi 15, Samedi 16 et dimanche 17 juin
Fêtes d'Artigueloutan

Avec le Comité des fêtes - sur tout le village

Samedi 30 juin
Soirée Foot - Match "Coupe du monde"

Salle Grande Ourse

Dimanche 1 juillet
Fête de l'école